



Monsieur Nicolas Schmit
Ministre du Travail et de l'Emploi
26, rue Sainte Zithe
L-2763 Luxembourg

Luxembourg, le 18 octobre 2011

Concerne : Mesures décidées lors de la réunion de la tripartite sidérurgie du 11 octobre 2011.

Monsieur le Ministre,

Par la présente nous nous permettons de vous solliciter au sujet des mesures décidées lors de la réunion de la tripartite sidérurgie du 11 octobre 2011

Il a été retenu à l'issue de cette réunion, la reconduction de l'accord Lux 2011 au-delà du 31 décembre 2011 jusqu'au 31 mars 2012, impliquant notamment :

- La continuation de la CDR
- La continuation de la préretraite ajustement pour l'année de naissance 1955 avancée au 1^{er} janvier 2012.

Dans ce contexte, nous vous prions de bien vouloir nous confirmer que ces mesures sont valables pour la sidérurgie luxembourgeoise, ainsi que pour le périmètre de la sidérurgie comprenant les sites ArcelorMittal Dudelange, ArcelorMittal Bissen, ArcelorMittal Bettembourg et Circuit Foil.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Georges Conter
Président du SESM

Patrick Dury
Secrétaire général du LCGB

Copie : Monsieur Michel Wurth, Directeur général ArcelorMittal S.A.